

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 14 JANVIER 2015 à 20h30

L'an deux mille quinze le 14 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Raymond Pujol, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 07.01.2015

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA – LAFFONT – GRILLOU - Mmes DRIEF – BOUE - M. FAGUET - Mme FERRE- M. DEFIS – Mme ROUSSEAU - M. COUTANCEAU – Mme PAOLINI- MM. DUBOIS – COMBES – RAMINI- HRITANE - Mme BARDET – M. HAMADI - Mmes COUZINIE - SOULA – DUBRANA – MARY – BOREL – M. RIVIERE- Mme DUC – M. DELMON – M. SAINT-BLANCAT.

Absente : Mme COSTES

1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire exposera que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance. Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose d'élire **Mme Yvette FERRÉ**

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26 Absente : 1 (Mme COSTES) Exprimés : 23 Pour : 23 Abstentions : 3 (MM. RIVIERE-DELMON-Mme DUC)
--

2 - Approbation de la 5^{ème} révision simplifiée du PLU de CAZERES pour l'extension de la gravière

Rapporteur : Mme DUBRANA

Le Maire de la Commune de CAZERES-SUR-GARONNE,

VU Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10, R 123-19, R 123-24;

VU Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123 -1 et suivants ;

VU La loi SRU N° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat N° 2003-590 du 02 Juillet 2003 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 26/11/2004 approuvant son Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18/12/2012 prescrivant la 5eme révision Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18/12/2012 fixant les modalités de concertation ;

VU la concertation mise en place depuis le 07.01.2013 ;

VU le compte rendu de la réunion du 24/02/2014 avec les personnes publiques associées;

VU l'Ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Toulouse en date du 02/05/2014 désignant Monsieur Daffos Rémi en qualité de commissaire enquêteur ;

VU la réunion publique en date du 15 mai 2014 ;

VU le courrier préfectoral en date du 08 juillet 2014 informant que le projet de révision simplifié n° 5, qui relève des dispositions antérieures au décret du 23 août 2013, n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

VU l'avis favorable en date du 11 juin 2014 de la Direction Départementale des Territoires au titre de l'urbanisme ;

VU l'arrêté n° DC-2014-54 en date du 13.05.2014 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique ;

VU l'arrêté n° DC-2014-55 en date du 16.05.2014 rectifiant les heures d'ouverture de la mairie ;

VU l'arrêté n° DC-2014-62 en date du 17.06.2014 ordonnant la suspension de l'enquête publique ;

VU la délibération en date du 15 septembre 2014 approuvant le bilan de la concertation ;
VU l'arrêté n° DC-2014-74 en date du 30.09.2014 ordonnant la reprise de l'enquête publique ;
VU l'arrêté n° DC-2014-81 en date du 15.10.2014 portant identité du commissaire enquêteur suppléant ;
VU l'arrêté n° DC-2014-82 en date du 20.10.2014 portant rectification de date d'ouverture de l'enquête publique ;
VU l'arrêté n° DC-2014-91 en date du 13.11.2014 ordonnant la prolongation de l'enquête publique jusqu'au 28 novembre 2014 inclus ;
VU le rapport et les conclusions de Monsieur Rémi DAFFOS, commissaire-enquêteur remis le 29.12.2014, donnant en toute indépendance et impartialité, un **AVIS FAVORABLE** au projet de 5^{ème} révision simplifiée du PLU, dans son ensemble, tel que présenté par la Mairie de CAZERES pour le classement en zone NC des terrains d'assiette pour l'extension de la gravière, suivi de réserves.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur et propose :

- De prendre acte des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur et de son avis favorable ;
- De décider de lever les réserves du commissaire-enquêteur en modifiant le rapport de présentation où il est indiqué que le secteur de l'ancienne décharge fera l'objet d'un réaménagement concomitant à la remise en état du site de la carrière. Le calendrier de réhabilitation de la décharge affiché dans les réponses des observations remplacera cette orientation. Une information large et détaillée quant à la réhabilitation de la décharge et ses modalités de réalisation et une attention particulière quant à la préservation du cadre de vie des plus proches riverains seront nécessairement pris en compte dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la gravière ;
- D'approuver la 5^{ème} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, en ce qu'elle concerne le classement en zone NC des terrains destinés à l'extension de la gravière ;
- De préciser que, conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - D'un affichage en mairie durant un mois ;
 - D'une mention en caractères apparents dans les journaux locaux :
 - La dépêche du midi
 - L'Opinion Indépendante
 - D'une publication au recueil des actes administratifs de la commune du 1^{er} trimestre 2015 ;
 - D'une information sur le site Internet de la mairie www.mairie-cazeres.fr directement sur la page d'accueil et sur le panneau lumineux.
- De préciser que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.
- De préciser que le dossier approuvé de la révision simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26	Absents : 2 (Mme COSTES-M. DELMON)
Exprimés : 23	Pour : 23 Abstentions : 2 (M. RIVIERE-Mme DUC)

3- Achat de terrain pour permettre l'implantation de la nouvelle gendarmerie et acquérir une réserve foncière

Rapporteur : M. LAFFONT

Vu le courrier en date du 18 Novembre 2014, du Ministère de l'Intérieur concernant le projet de construction de caserne ;

Vu la réunion avec les représentants de la gendarmerie – bureau de l'immobilier et du logement en date du 08 décembre 2014 ;

Vu la demande des communautés de brigade pour un rapprochement au plus près du centre bourg ;

Considérant l'avis des domaines ;

Monsieur le Maire propose d'acquérir les terrains sis rue Gilbert Marrast auprès de la SARL DOMAINE DE SAINT JEAN – 57 bd de l'Embouchure – 31200 TOULOUSE, cadastrés B 1724 – B 1562 – B 1544 et B 1543 d'une superficie totale de 16 332 m² afin de créer une réserve foncière et y construire la future caserne de gendarmerie au prix de 150 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais annexes seront à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire
- D'accepter l'achat des parcelles cadastrées B 1724 – B 1562 – B 1544 et B 1543 d'une superficie totale de 16 332 m² pour y construire la future caserne de gendarmerie et acquérir une réserve foncière au prix de 150 000 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à la l'acquisition des parcelles citées ci-dessus.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)
Exprimés : 24	Pour : 24 Abstentions : 2 (M. RIVIERE-Mme DUC)

4 - Vente de terrain pour la construction de la nouvelle gendarmerie

Rapporteur : Mme BARDET

Vu la délibération en date du 13 décembre 2013 dans laquelle le conseil municipal décidait de la cession d'un terrain pour la gendarmerie chemin de Carsalade à la société Groupe des Chalets ;

Vu le courrier en date du 18 Novembre 2014, du Ministère de l'Intérieur concernant le projet de construction de caserne ;

Vu la réunion avec les représentants de la gendarmerie et de la société Groupe des Chalets en date du 08 décembre 2014 ;

Vu la demande des communautés de brigade pour un rapprochement au plus près du centre bourg ;

Considérant l'avis des domaines ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération en date du 13 décembre 2013 précitée et de la remplacer par cette nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique une partie des terrains sis Gilbert Marrast, cadastré B 1724 et B 1543 d'une contenance d'environ 7 000 m² pour y construire la future caserne de gendarmerie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'annuler** la délibération en date du 13.12.2013 ;
- **De l'autoriser à signer** tous les actes administratifs relatifs à la cession du terrain d'assiette pour l'euro symbolique à la société Groupe des Chalets sise 29 Boulevard Gabriel Koenigs - CS 23148 – 31027 TOULOUSE CEDEX 3 ;
- **D'autoriser** la société des Chalets ou toutes entreprises dûment mandatées par elle à pénétrer sur le terrain afin d'y procéder aux études de sol, aux relevés de géomètre ou toute autre étude ;
- **D'autoriser** la société Groupe des Chalets à déposer un permis de construire sur une partie des terrains cadastrés B 1724 et B 1543 d'une emprise d'environ 7 000m² pour y construire la future caserne de gendarmerie.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)
Exprimés : 24	Pour : 24 Abstentions : 2 (M. RIVIERE-Mme DUC)

5 - Créations de postes

Rapporteur : Mme ROUSSEAU

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 avril 2008, modifié par délibération en date du 30.06.2014,

Vu l'avis favorable de la CTP en date du 05.01.2015

Considérant la nécessité de créer de nouveaux postes,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des besoins et objectifs de la commune en matière de gestion prévisionnelle des effectifs 2015, à savoir :

Départs :

Jean-Claude LEROY au 01.08.2015 ;

Jean Pierre DIGNAT au 01.01.2015.

Arrivée :

Eugénia LOPEZ au 13.12.2014

Organisation :

- La mise en place d'une politique d'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique nécessite de revoir l'organigramme et d'intégrer 2 postes supplémentaires au service police municipale

Recrutements et ouverture de postes :

- Embauche 3 adjoints techniques 2^{ème} classe à temps complets dont 2 agents contractuels qui exercent sur la commune depuis plus d'un an ;
- Embauche 2 Agents de la Police municipale à temps complet : 1 poste de Brigadier-Chef Principal et 1 poste de **Gardien** ;

Il y a lieu de procéder aux avancements de grade pour 2015 et propose la création des postes suivants :

- 3 postes d'agent de maîtrise ;
- 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

6 - Fermeture de postes

Rapporteur : Mme ROUSSEAU

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 05.01.2015,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU l'avancement de grades des agents pour 2015, il convient de procéder à la fermeture des postes suivants :

- 3 postes d'adjoint technique principal 1er classe ;
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 30 heures ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

7 - Aménagement du temps de travail /Organisation du service de la police municipale

Rapporteur : M. HAMADI

*Vu la loi n°84-53 du 26.01.84 modifiée ;
Vu le décret n°91-298 du 20.03.1991 ;
Vu l'avis favorable du CTP en date du 05.01.2015 ;*

Monsieur le Maire présente l'aménagement du temps de travail du service de la police municipale afin de renforcer le dispositif sécuritaire de la commune et d'aider la gendarmerie par la mise en place d'une complémentarité efficace

Afin d'agrandir l'amplitude du service de la police municipale et de garantir des patrouilles sur le territoire communal, Monsieur le Maire propose d'adapter le temps de travail de la police municipale pour répondre aux besoins des usagers.

Concernant le temps de travail des agents :

- 35 heures hebdomadaires avec temps de récupération et/ou application des IHTS ;
- Ou annualisation du temps de travail ;

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

8 - Nomination de 5 représentants du personnel au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail)

Rapporteur : M. HAMADI

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 30.06.2014 ;
Vu l'avis favorable du CTP en date du 05.01.2015 ;*

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération en date des 30 juin 2014, fixant à 5 le nombre de représentants du personnel au CHSCT et suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, il y a lieu de procéder à la nomination des 5 représentants parmi les agents.

Monsieur le Maire propose, qu'au vu de la carence d'organisation syndicale représentative, de nommer les agents qui ont été tirés au sort, à savoir :

Titulaires : Franck VALERIO, Gilles MOLINA, Jeanine RAYMOND, Manouche EL ATTAR et Katy BAJOUÉ
Suppléants : Gisèle SERINDA, Gilles VIGNEAUX, Amaya IDARRETA, Sophie PEREZ et David DUMONT

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

9 - Désignation des membres du Comité Ethique Tranquillité Publique et Prévention

Rapporteur : M. GRILLOU

Suite aux élections de mars 2014, il y a lieu de renouveler les membres du Comité d’Ethique « Tranquillité publique et prévention ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que ce Comité est constitué de sept membres plus le Maire, Président de droit, ainsi répartis :

- Le Maire, Président de droit ;
- Trois élus de la majorité et 3 suppléants ;
- Un élu de l’opposition et un suppléant ;
- Trois personnes qualifiées titulaires et 3 suppléants ;

Monsieur le Maire propose de nommer les membres du comité suivants :

- **M. Michel OLIVA, Maire : Président de droit**

Titulaires	suppléants
Guy LAFFONT	Sandrine SOULA
Ahmed HAMADI	Marc RAMINI
Carole DUBRANA	Serge COUTANCEAU
Jean-Luc RIVIERE	Joffrey DELMON
Joël GRANSON	René DELART
Jacques CHAPOT	Gérard DEVOIR
Christian AUGUERES	Henriette CROCHERIE

Monsieur le Maire demande l’avis du Conseil Municipal,

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

10 - Décision modificative n°3

Rapporteur : Mme BOUÉ

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la décision modificative prise en séance du 15 décembre 2014, une erreur de calcul a été commise au niveau des crédits alloués au chapitre 014. Il faudrait y rajouter la somme de 2 803€ comme le précise la fiche de ce compte :

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
Fonctionnement - Dépense	67 000,00 €	16 502,00 €	16 502,00 €	53 301,00 €	69 803,00 €	104,18%	-2 803,00 €	-4,18%
014 - Atténuations de produits	67 000,00 €	16 502,00 €	16 502,00 €	53 301,00 €	69 803,00 €	104,18%	-2 803,00 €	-4,18%
7391178 - Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 793,00 €	3 793,00 €	0,00%	-3 793,00 €	0,00%
73925 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	87 000,00 €	18 502,00 €	18 502,00 €	49 508,00 €	86 010,00 €	98,52%	990,00 €	1,48%

De ce fait, la décision modificative à prendre serait la suivante :

31135 Code INSEE	Commune de CAZERES Budget Communal	DM n°3 2014
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-73925-01 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	2 803,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	2 803,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 803,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 803,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 803,00 €	2 803,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

11 - Provisions pour créances douteuses

Rapporteur : M. COUTANCEAU

La constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable et qui se traduira au final par une demande d'admission en non-valeur.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour ces provisions au régime des provisions budgétaires, d'où une inscription en dépenses de fonctionnement et une recette en section d'investissement.

Par ailleurs, les reprises sur provisions permettant d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions, monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer la reprise de ladite provision à hauteur du montant des créances admises en non-valeur.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

- La constitution d'une telle provision pour créances douteuses et d'opter pour le régime des provisions budgétaires,
- D'inscrire au budget un montant annuel du risque encouru correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur,
- D'autoriser monsieur le maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 23
Contre : 3 (MM. RIVIERE-DELMON-Mme DUC)			

12- Vente de livres ou de CD

Rapporteur : Mme BOREL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une « Braderie de Livres/dons aux associations » : permet de donner une seconde vie aux livres et aux CD. Les collections d'une médiathèque municipale se doivent d'être renouvelées en permanence afin d'offrir un service dynamique, attractif et attentif aux demandes de

la population. De plus, les locaux n'étant pas extensibles à l'infini, la nécessité de « ventiler » les collections est bien réelle.

Afin de donner une seconde vie à ces livres et aux CD qui peuvent être utiles à d'autres usagers, la commune de CAZERES va organiser une « Braderie de Livres ».

Lors de cette foire, les livres et les CD seront vendus à 1€ l'unité quel que soit le type de support. Les invendus seront distribués auprès des associations, structures d'accueil enfance/jeunesse et aux écoles intéressées ou maison de retraite.

L'encaissement se fera à la régie de la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande d'approuver cette proposition.

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

Ajout d'un point à l'ordre du jour : avance de subvention pour l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

13 - Délibération pour avance sur subvention pour l'Office de Tourisme

Rapporteur : M. OLIVA

En raison des difficultés financières rencontrées par l'Office de Tourisme de Cazères sur Garonne, la Municipalité a été sollicitée par l'Association pour l'octroi d'une subvention correspondant à **une avance** sur la subvention qui sera allouée en 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de subventionner, par avance, l'Office de Tourisme pour un montant de **30 000 €**.

Le montant sera déduit au BP 2015 et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26	Absente : 1 (Mme COSTES)	Exprimés : 26	Pour : 26
---------------	--------------------------	---------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

ADDITIF :

Suite à une erreur matérielle concernant la question n°2 « Approbation de la 5^{ème} révision simplifiée du PLU pour l'extension de la gravière », page 2 du présent compte-rendu,

Il convient de rectifier l'erreur concernant le nombre de présents.

Il faut lire : présents : 25 au lieu de 26 car il y avait 2 absents.

Le présent compte-rendu modifie et remplace le précédent.

Affiché le